

## Édit'eau

Depuis maintenant 5 ans, le SMBS met en oeuvre des actions de reconquête de la qualité de l'eau dans le cadre du Contrat Global 2008-2012. Ce Contrat Global arrive à échéance, un bilan s'impose.

2013, sera donc l'année de mise en place du nouveau contrat Global 2013-2018.

Pour répondre à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, le SAGE Sélune va faire l'objet d'une révision. Cette révision lui permettra d'être compatible avec le nouveau SDAGE Seine Normandie 2010-2015.

L'objectif de ce processus de révision n'est pas de refaire un nouveau SAGE, mais bien de le réactualiser. Après 5 ans de vie, son réajustement sera mineur, mais un bilan des retours d'expériences sera intéressant pour optimiser le SAGE.

2013 devra donc être une année de concertation autour du SAGE et du Contrat Global.

Les inventaires des zones humides et du bocage se poursuivent. La démarche d'intégration de ces

inventaires dans les documents d'urbanisme est en cours dans de nombreuses communes.

Protéger ce patrimoine est essentiel. Cependant, il est important de le restaurer, surtout dans les zones à enjeux. La cellule d'animation du SMBS se focalisera donc dans un deuxième temps à trouver des maîtres d'ouvrage pour restaurer le bocage anti-érosif et pour améliorer la gestion agricole des zones humides.

Une association InterSAGE de la baie du Mont Saint Michel est créée. Elle regroupe les SAGE des 4 bassins versant côtiers de la baie, de l'ouest à l'est : Les Bassins Côtiers, Région de Dol de Bretagne; le Couesnon; la Sélune; la Sée et Côtiers Granvillais. Ce rapprochement constitue une étape importante vers une gestion intégrée des ressources en eaux de la baie du Mont-Saint-Michel. L'union des bretons et des normands pour la préservation de la baie.

*Michel THOURY  
Président de la CLE du SAGE Sélune*



Chantier vitrine abreuvoir gravitaire. Pierre GUESNE, technicien rivière sur le bassin versant de l'Alron

## SOMMAIRE

Édit'eau p.1

Zoom sur... p.2

Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?

Reportage p.3

Ces groupements qui font avancer l'agriculture

Le point sur... p.4

- Les ressources en eaux de la Sélune
- Préserver ces ressources des pollutions

La Sélune côté nature p.6

L'anguille une espèce patrimoniale de la Sélune

Gros plan sur... p.7

La qualité d'eau en rivière

En savoir plus sur... p.8

- Un nouveau dans la cellule d'animation du SMBS
- La composition de la Commission Locale de l'Eau de la Sélune

## Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. En 2009, la loi Grenelle 1 vient renforcer la DCE et les deux convergent vers la nécessité d'assurer la continuité biologique entre les espaces naturels terrestres ainsi que les milieux aquatiques. Exemple d'un "chantier" sur le bassin de la Sélune qui s'inscrit parfaitement dans ce contexte.

### > Suppression d'un étang et de son dispositif d'alimentation (Mellé, 35)

Monsieur Claude DUVAL (Maire de Mellé) souhaitait supprimer son étang et restaurer le milieu, dans un souci de prise en compte des impacts négatifs que peut générer un plan d'eau et son système d'alimentation sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.

Ce projet exemplaire s'inscrit dans une démarche expérimentale. Ce site fait également partie d'un circuit pédagogique qui parcourt la commune. Un diagnostic initial précis, un suivi de travaux rigoureux, des intervenants compétents, sont la clé d'une telle réussite. Le propriétaire a entrepris ces travaux,

accompagné de Gérard CERZ (Biologiste et maître d'oeuvre), de Pierric CORDOUEN (Technicien rivière de Louvigné Communauté) et Sylvain COTTO (Animateur de l'association Pierre et Nature). Les travaux se sont déroulés en trois phases :

#### Suppression d'un seuil...

L'étang était alimenté en eau par un seuil en barrage sur le ruisseau. Un tel dispositif ne permettait pas le passage des poissons.

##### Avant travaux



L'intervention à la pelle mécanique, nécessaire pour dégager la partie bétonnée de l'ouvrage, a été réalisée au mois de juillet. C'est la période durant laquelle les matières mises en suspension sont le moins préjudiciables aux milieux aquatiques et aux organismes vivants.

##### Après travaux



La suppression de ce seuil a permis au cours d'eau de retrouver son écoulement d'origine ainsi qu'une granulométrie différenciée. Les berges en pente douce ont été rapidement colonisées par la végétation et maintenues par le réseau racinaire.

#### Création d'une zone humide...

Son système d'alimentation n'étant plus fonctionnel, la pérennité de l'étang était remise en question. Une solution : le réhabiliter en zone humide.

##### Avant travaux



En liaison avec les services de la police de l'eau du département, Gérard CERZ apporte quelques précisions sur les procédures à mettre en oeuvre : "La rigueur est le principe de base, nous devons supprimer tout risque de pollution du ruisseau". La bêche a été supprimée et la majeure partie de l'étang, rencaissée.

##### Après travaux



La remise en état de ce site a reconstitué un milieu intéressant pour la faune et la flore. Ce vallon est agrémenté de 2 mares et d'un cheminement piétonnier accessible à tous. Des panneaux pédagogiques permettent de redécouvrir une nature flamboyante.

#### Aménagement d'une buse...

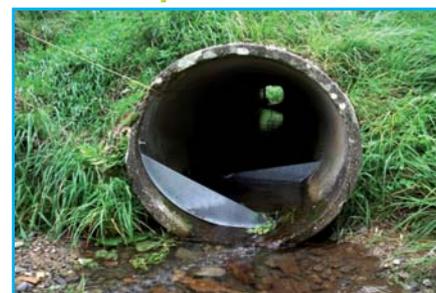
Plus en amont, une buse mal calée et surélevée rendait impossible son franchissement par le poisson. En effet la hauteur de chute d'eau et le courant étaient trop importants.

##### Avant travaux



Les travaux ont donc consisté à installer des déflecteurs hydrauliques de part et d'autre de la buse, ceci afin de freiner l'écoulement en période de crue et d'augmenter la hauteur d'eau en période sèche. Enfin, une rampe d'enrochement a été créée à l'aide de granulats différenciés, pour mettre de niveau la buse et le lit du cours d'eau.

##### Après travaux



Ces simples travaux ont permis de rendre l'ouvrage franchissable.

Contact : Pierric CORDOUEN  
Technicien rivière de  
Louvigné Communauté  
02.99.98.59.42

Le site pédagogique est ouvert à tous : Zone humide du Boulay à Mellé (35420) / Renseignements : Sylvain COTTO 02.99.17.14.24

## Ces groupements qui font avancer l'agriculture

**G**VA, CIVAM, GAB,...autant de structures au sein desquels des exploitants agricoles se regroupent pour échanger et réfléchir à l'agriculture de demain. Créés par et pour les agriculteurs, aidés par des animateurs et techniciens ces groupes mettent en commun des réflexions sur différents thèmes où l'environnement et la protection de l'eau ne sont jamais très loin. Gros plan sur ceux qui font avancer l'agriculture sur le bassin de la Sélune.

### > Les GVA, des groupes réactifs

Les GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) regroupent des agriculteurs et agricultrices souhaitant réfléchir et mettre en commun leurs expériences. Ils se réunissent régulièrement sur différentes thématiques, comme par exemple les couverts hivernaux, qui ont un impact positif pour limiter les fuites de nitrates vers le cours d'eau. Structurés à un niveau cantonal, les GVA sont fédérés au sein d'un CRDA (Comité Régional de Développement Agricole). Le CRDA de la Baie compte 13 GVA, ce qui correspond à la petite région agricole du Sud-Manche. Pour répondre aux besoins des GVA, le



CRDA élabore un programme annuel (<http://www.crda-manche.fr>) en lien avec l'actualité du moment. Des journées d'information et de formation sont également organisées (essai de semis sous couvert de maïs, lutte contre l'érosion sur le bassin des côtiers granvillais).

Des moyens sont mis à disposition par la Chambre d'Agriculture pour assurer l'animation.

Sur le canton de Landivy, une structure équivalente au GVA existe, le GDAC.

### > Les CIVAM, autour de l'herbe

La mission principale des CIVAM (Centre d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) est d'ac-

compagner des groupes d'agriculteurs en démarche vers l'agriculture durable. Les groupes CIVAM sont rassemblés autour d'une fédération régionale. Les thèmes développés tournent autour de la gestion de l'herbe et du pâturage, des systèmes autonomes et économes, la santé du troupeau, l'efficacité économique et la transformation à la ferme. Il existe deux groupes sur le bassin de la Sélune, un groupe présent sur les cantons de St Hilaire, Juvigny et Sourdeval et un autre présent sur les cantons de Mortain et Barenton.

Pour contacter le CIVAM de Basse Normandie : [frcivambn@yahoo.fr](mailto:frcivambn@yahoo.fr)

En Ille et Vilaine, c'est l'ADAGE, l'association Agriculture Durable par l'Autonomie, la Gestion et l'Environnement, qui s'occupe de ces missions.

Contact : [contact@adage35.org](mailto:contact@adage35.org)

### > Les GAB : objectif bio

Les Groupements d'Agriculteurs Biologiques accompagnent les producteurs bio ainsi que ceux qui désirent engager leur exploitation vers le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Cet accompagnement prend la forme de conseils techniques personnalisés, mais aussi de formations, journées techniques et groupes d'échanges adaptés aux besoins des producteurs. Pour contacter le GAB 50, c'est ici :

[conseilgab50@bio-normandie.org](mailto:conseilgab50@bio-normandie.org)

En Mayenne, le CIVAM et le GAB sont regroupés sous la même structure, le CIVAM Bio Mayenne. Contact : [coordination@civambio53.fr](mailto:coordination@civambio53.fr)

En Ille et Vilaine, c'est l'Agrobio 35 qui accompagnent les exploitants. Contact : [agrobio35@agrobio-bretagne.org](mailto:agrobio35@agrobio-bretagne.org)

### > La CPA de l'Airon

Créée en 2009, la Commission Professionnelle Agricole (CPA) regroupe agriculteurs et prescripteurs du



bassin d'alimentation de captage du Pont Juhel sur l'Airon. Elle a pour mission d'encourager les bonnes pratiques et d'accompagner l'agriculture vers une meilleure prise en compte de l'eau sur l'exploitation.

L'animation est assurée par Elodie TRONEL, animatrice agricole au SIVOM de Louvigné. Des journées techniques sont organisées ainsi que des formations (gestion de la fertilisation, désherbage mécanique). Pour la technicienne du syndicat d'eau, l'objectif est de favoriser les échanges d'expériences et diffuser les bonnes pratiques. Contact : [sivom@louvignedudessert.org](mailto:sivom@louvignedudessert.org)

Ces différents groupements sont des interlocuteurs importants du monde agricole. En favorisant les échanges d'expériences et en organisant des formations, ils permettent aux exploitants de trouver le juste équilibre entre les enjeux environnementaux et les marges de manoeuvre possibles sur leurs exploitations agricoles. Alors, n'hésitez pas, contactez-les!



### Loïc GOBE, président du GVA de la Sélune

*"Echanger, se remettre en cause, tester, innover. La première mission des GVA est d'aider les agriculteurs à adapter leurs exploitations au contexte économique, global et local.*

*Le GVA de la Sélune propose des formations et des groupes de travail afin de faire émerger des idées que chacun peut appliquer sur son exploitation. A titre d'exemple, nous sommes plusieurs exploitants à nous intéresser au sans labour. Cette technique, si elle réduit les charges de mécanisation, permet également de limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement. Nos échanges au sein du groupement ont permis de lever certaines craintes avant de tester ces techniques sur nos parcelles. Plus nous serons nombreux à participer à la vie des GVA et plus nous créerons de la valeur ajoutée sur nos exploitations, autant sur des aspects économiques, techniques, qu'environnementaux."*

## Les ressources en eau de la Sélune

L'eau fournie aux habitants du bassin de la Sélune est en majorité produite à partir des ressources de ce bassin versant. Elle a donc pour avantage de provenir du territoire. Chaque habitant du bassin est donc acteur de la qualité de l'eau qu'il consomme au robinet. Connaître ses ressources en eau pour mieux les préserver ...

### > Le fonctionnement du bassin

Le bassin versant de la Sélune possède un socle composé de schiste, grès et granite (voir la figure ci-dessous, 1) qui favorise le ruissellement en surface (2). Le volume d'eau disponible en profondeur est limité à un réseau de petites nappes dans les failles, fractures et dans les altérations (3). L'alimentation de cette nappe souterraine ne se fait que par l'infiltration des eaux de pluie (4).

#### En période de précipitations

Une faible partie de l'eau de pluie rejoint la nappe en profondeur. L'autre partie ruisselle et rejoint les rivières (5). Les cours d'eau en crue et les eaux de ruissellement rechargent les zones humides (6). Quand la nappe souterraine atteint le plafond de l'aquifère, elle recharge les zones humides (7).

#### En période d'étiage

Le niveau d'eau dans le cours d'eau descend. Les zones humides relarguent alors l'eau qu'elles ont emmagasiné durant l'hiver (8). L'eau de la nappe est alors entraînée par gravité vers les cours d'eau pour maintenir leur niveau d'eau, c'est le soutien d'étiage (9). Les ressources en eau du bassin sont donc limitées durant cette période.

### > Les producteurs d'eau potable

Sur le bassin versant de la Sélune, 20 collectivités sont productrices d'eau potable. Leurs prélèvements d'eau sur le bassin versant sont constitués de 5 prises d'eau de surface en rivière (B) et de 26 captages ou forages d'eau souterraine (A).

La ressource en eau disponible en surface étant plus grande, le volume d'eau superficielle prélevé est donc plus important. La qualité de l'eau de surface étant plus fluctuante que l'eau souterraine, les traitements nécessaires pour la rendre potable sont plus importants. Pour faire face à ces problèmes de pollutions, les syndicats d'eau investissent dans des stations de production d'eau potable de plus en plus performantes.

De nombreux captages d'eaux souterraines ont été abandonnés pour cause de pollution. Ces captages sont pollués pour longtemps. Ils sont remplacés par des pompages en rivière. En effet, un seul pompage en rivière fournit autant d'eau que plusieurs captages d'eaux souterraines.

### > L'eau du robinet

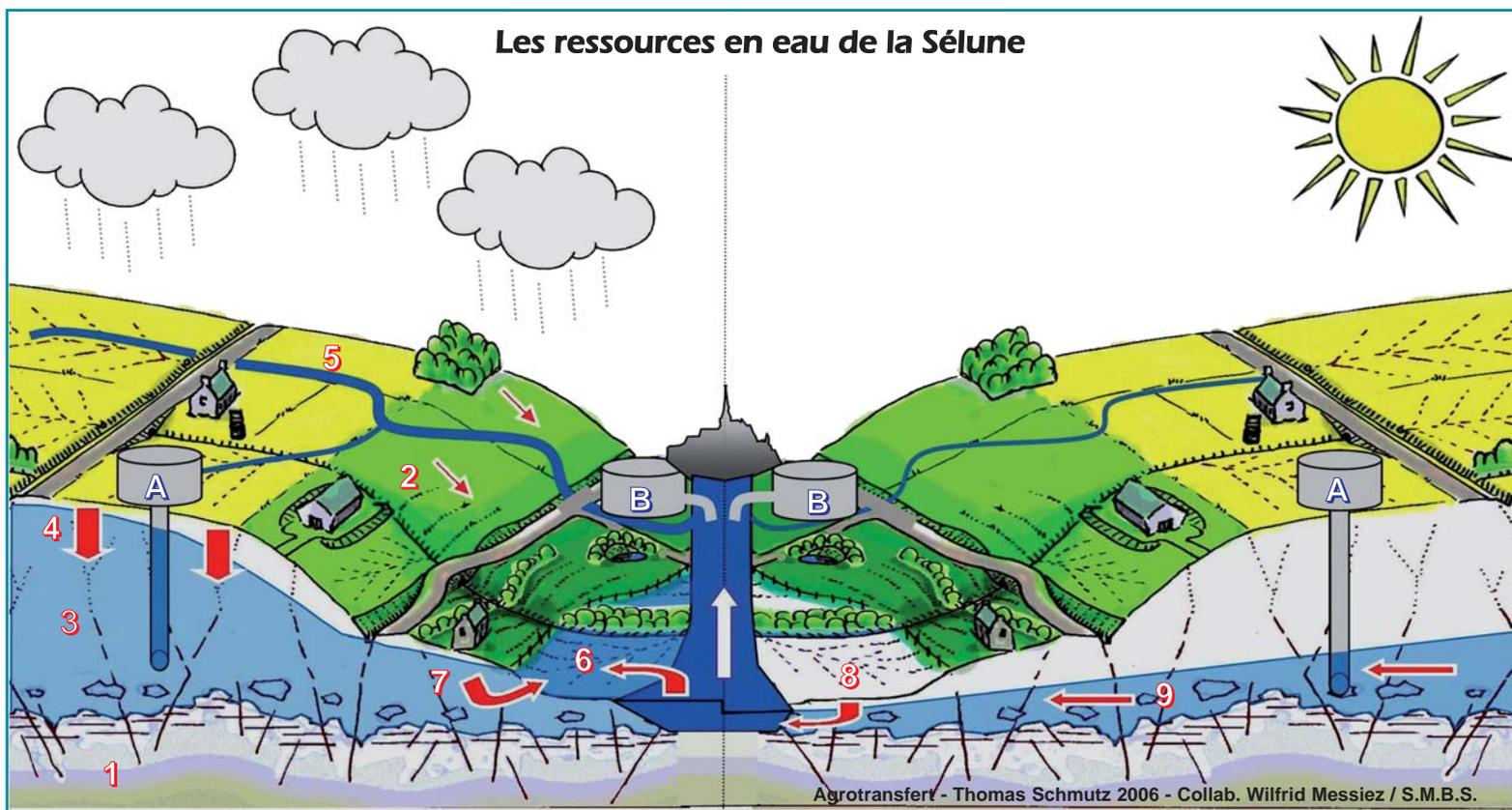
Le prix de l'eau potable dépend de 3 facteurs, la disponibilité et la qualité de la ressource en eau, l'état du réseau et le mode de gestion. Plus les traitements nécessaires pour dépolluer l'eau brute sont complexes, plus le prix de l'eau augmente.

Pour éviter les gaspillages d'eau, les consommateurs adoptent des comportements économes et les collectivités améliorent l'étanchéité de leur réseau.

Les compteurs de sectorisation financés en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie permettent de repérer les fuites dans les réseaux de distribution, pour les réparer.

Notre eau du robinet est régulièrement contrôlée par les collectivités et par l'Agence Régionale de la Santé. Cette eau répond toujours aux normes de qualité. Elle peut donc être consommée sans modération. Boire l'eau du robinet, c'est consommer local et durable car on évite les déchets produits par les bouteilles d'eau.

Pour assurer durablement nos besoins en eau, la consommation d'eau sur le bassin doit donc être maîtrisée surtout en période d'étiage.



Agrotransfert - Thomas Schmutz 2006 - Collab. Wilfrid Messiez / S.M.B.S.

## Préserver ces ressources des pollutions

**L**es ressources en eau de la Sélune bénéficient déjà de mesures de protection. Le principe de base de ces mesures est de limiter l'apport en polluants et leur transfert vers les captages. Elles doivent être généralisées pour être efficaces. Cependant, les zones de captage étant particulièrement sensibles, elles doivent être préservées en priorité.

### > Préserver les milieux aquatiques du bassin versant

Les collectivités s'efforcent de préserver leurs ressources en mettant en place des zones tampons pour retenir et épurer les eaux de ruissellement. Elles investissent dans des stations d'épuration de plus en plus performantes pour réduire les pollutions domestiques. Elles s'engagent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dans les zones agricoles, les agriculteurs contribuent à préserver l'avenir de notre ressource en eau, en maîtrisant les apports en produits phytosanitaires et en fertilisants. En préservant leurs zones humides, ils contribuent à maintenir les capacités auto-épuratrices de notre bassin versant.

Le patrimoine bocager anti-érosif du bassin versant doit être préservé dans les documents d'urbanisme pour limiter l'érosion des terres agricoles. Ces haies permettent de retenir les matières fines, les polluants et les fertilisants dans les champs. C'est à l'échelle du bassin versant que ces protections deviennent efficaces. Les points de pompage d'eaux brutes étant très vulnérables aux pollutions, les zones de captage doivent être protégées en priorité.

### > Les zones de captage, des zones sensibles

Les syndicats d'eau potable ont pour obligation de mettre en place des périmètres de protection autour de leurs captages, pour les protéger des pollutions du bassin versant. Ces périmètres de protection sont constitués de 3 zones imbriquées :

❶ La plus petite est le périmètre de protection immédiat. Il s'étend sur quelques centaines de mètres carrés. Toute activité y est interdite, il est propriété de la collectivité.

❷ Le périmètre rapproché s'étend sur une zone plus grande de plusieurs dizaines d'hectares. Les activités pouvant nuire à la qualité de l'eau y sont réglementées, voire interdites.

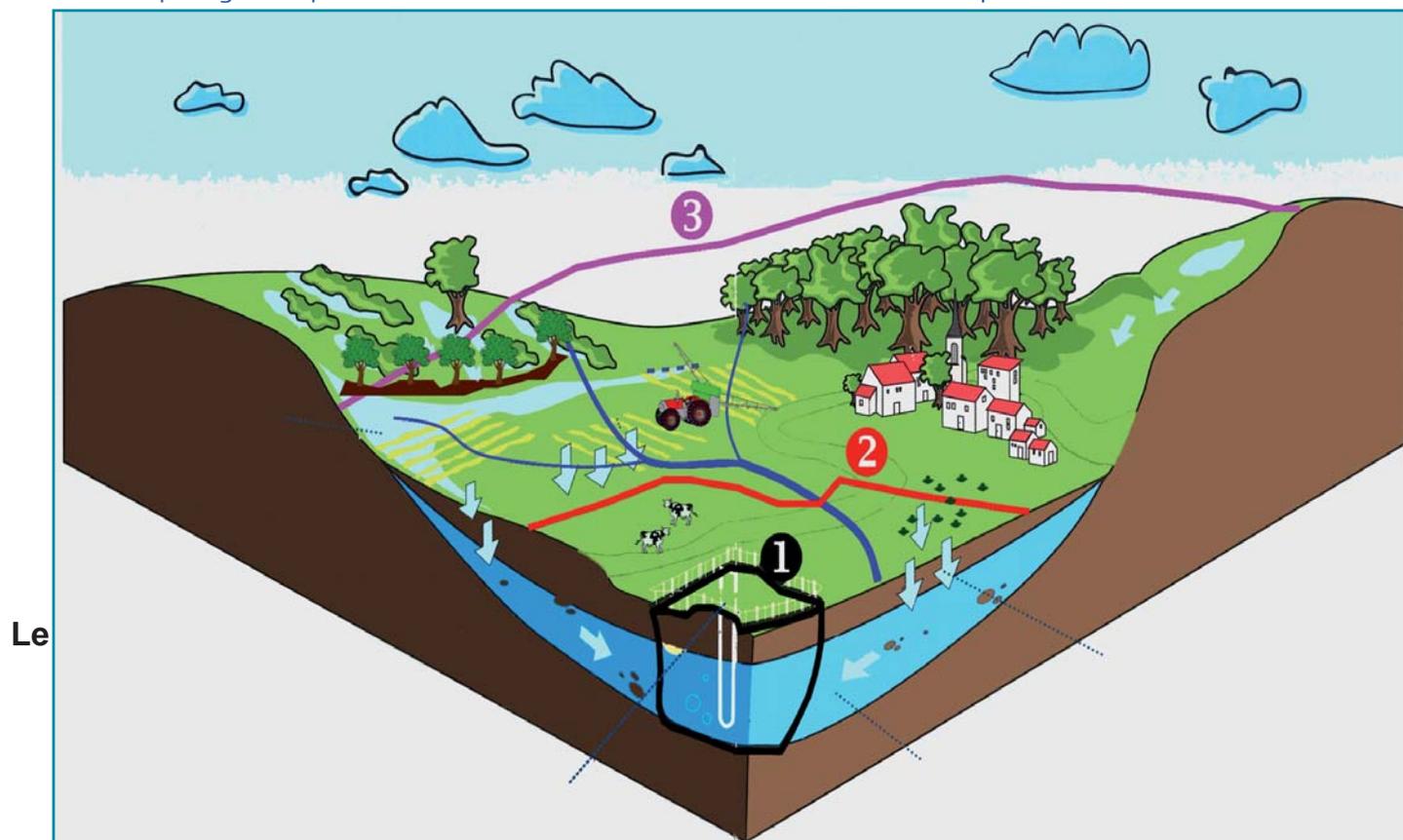
❸ Le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) est la surface du sol alimentant toute la partie de la nappe ou de la rivière sollicitée par le captage. Sa taille peut être de plusieurs milliers d'hectares. Sur ce territoire un maximum d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau doit être mise en place. Le BAC d'un captage d'eau souterrain est plus restreint que celui d'un captage d'eau en surface.

### > Exemple de zone sensible, le BAC de l'Airon

Le captage du Pont Juhel sur l'Airon est classé comme prioritaire vis à vis des nitrates par la Loi Grenelle. Au cours des années 2000, ce captage n'a pas toujours respecté les normes de potabilisation (50 mg/l de nitrates).

Le SIVOM, le syndicat d'eau de Louvigné du Désert est donc chargé de reconquérir la qualité de l'eau sur le BAC de l'Airon. L'animatrice agricole, Elodie TRONEL a déjà mobilisé 40% des agriculteurs sur ce BAC dont 42 exploitants qui ont souscrit des Mesures Agro-Environnementales territoriales de type MAEt Herbe, MAEt Grandes Cultures et MAE SFEI Systèmes Fourragers Economes en Intrants, qui limitent la fertilisation. Ce captage étant la seule ressource en eau potable du syndicat de Louvigné du Désert, il doit donc être pérennisé. Seule, une mobilisation des agriculteurs évitera la mise en place d'une réglementation plus contraignante.

C'est le défi de chaque collectivité : renforcer la protection de ses ressources en conciliant le développement de l'agriculture avec la production d'eau potable.



Le

## L'anguille, une espèce patrimoniale de la Sélune

**Longtemps considérée comme une espèce nuisible, l'anguille est aujourd'hui une espèce en voie de disparition. Inscrite en tant qu'espèce en danger critique d'extinction, sur la liste rouge de l'IUCN, l'anguille européenne est particulièrement étudiée afin de définir les causes du déclin et les solutions pour permettre son rétablissement.**

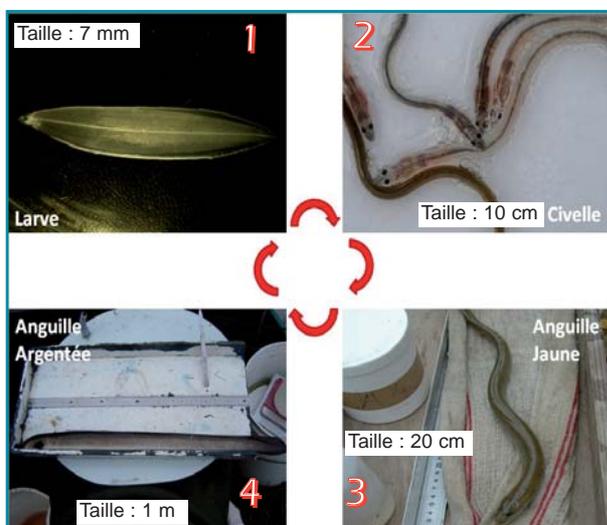
### > L'anguille, une globe trotteuse

Ce poisson, grand migrateur, a une histoire de vie riche et fortement influencée par son environnement, ce qui en fait un indicateur très précieux de la qualité de ces milieux de vie et de ses changements. La reproduction a lieu en mer dans des zones encore méconnues. Les larves (1), transparentes et planes, vont dériver sur des milliers de kilomètres avant d'atteindre les côtes où elles subiront une première transformation pour devenir civelles.

### > De nombreuses menaces

Ce cycle de vie partagé entre les milieux marin, saumâtre et d'eau douce, rend l'espèce d'autant plus fragile qu'elle subira les modifications et les pressions exercées sur chacun d'entre eux. En mer, les pressions les plus importantes sont liées au changement climatique qui entraîne notamment une modification des courants empêchant les larves d'atteindre les zones de croissance. Dans les estuaires et les cours d'eau les pressions dues à l'homme

donner un numéro unique. De plus, lors de la capture, les caractéristiques physiques (taille, poids, stade, ...) sont relevées. Ainsi l'année suivante, si une marque est détectée lors de l'échantillonnage, on sait quelle a été la croissance de l'individu et s'il a changé de stade de maturité. Sur l'Oir, 2142 anguilles ont été marquées et certaines ont été recapturées 10 ans après que la marque ait été insérée. De plus, un piège de dévalaison au moulin de Cerisel a été mis en place afin de capturer les individus matures qui partent se reproduire. Ils sont mesurés avant d'être relâchés. L'Oir est un cours d'eau particulièrement intéressant car il peut être considéré comme une référence. En effet, la qualité de l'eau y est bonne et il y a peu d'obstacles à la circulation des poissons. La présence de salmonidés particulièrement sensibles à la qualité du milieu en fait un cours d'eau de première catégorie. Ce site référent pourra nous permettre de comparer les résultats sur l'état des populations et la croissance des individus avec d'autres cours d'eau plus pollués et plus cloisonnés, comme c'est le cas pour le Frémur (petit fleuve breton), afin d'identifier les paramètres affectant les populations d'anguille.



A ce stade, les anguilles, toujours transparentes, vont changer de forme et devenir serpentiforme. La majorité des civelles (2) remontera alors les cours d'eau tandis que les autres effectueront une grande partie de leur cycle dans les eaux saumâtres des estuaires, sans jamais remonter en eau douce. Les jeunes anguilles vont, au fur et à mesure, se pigmenter et passer au stade jaune (3) qui constituera le principal stade de leur existence. En effet, on estime que dans les cours d'eau français, les anguilles vont rester jaunes entre 3 et 10 ans pour les males et entre 5 et 15 ans pour les femelles. Ces différences dépendent de la qualité des milieux où elles vivent mais également de la disponibilité en nourriture et de la température. Lorsqu'elles ont accumulé une réserve de graisse assez importante pour effectuer la migration vers la zone de reproduction, certaines anguilles vont alors passer au stade argentée (4) et dévaler en direction de la mer en profitant des crues et des inondations.

de l'homme sont les plus significatives, telles que les pêches sur l'ensemble des stades de cette espèce à croissance lente et à durée de vie longue. Ceci rend difficile la gestion de la pêcherie, avec de longues périodes de déclin lorsque les taux d'exploitation ont été trop élevés. Bien que la surexploitation soit l'une des causes avancées pour expliquer ce déclin, d'autres facteurs sont aussi avancés, tels que la diminution de l'accessibilité aux habitats de croissance liée à la présence d'obstacles (barrages, écluses...), l'augmentation de la pollution ou l'introduction d'un parasite *Anguillicoloides crassus*. La compréhension du déclin de cette espèce dans sa phase en eau douce est particulièrement intéressante, car c'est la phase la plus longue de la vie d'une anguille et c'est durant cette phase que se détermine la qualité des reproducteurs.

### > Un suivi des anguilles de l'Oir

C'est dans ce contexte que l'Institut National de Recherche Agronomique et le Muséum National d'Histoire Naturelle ont mis au point un suivi d'individus dans l'Oir depuis 2000 afin de pouvoir estimer le nombre d'anguilles présentes dans le cours d'eau mais également d'étudier leur croissance et leur survie. Pour cela, chaque année, des zones de l'Oir sont prospectées et les anguilles (>200mm) capturées sont marquées à l'aide d'un petit (11mm) transpondeur passif, le PIT-tag, qui permet de leur

Les 2 affluents à l'aval du barrage, l'Oir et le Beuvron ont des populations d'anguilles intéressantes, pour un réseau hydrographique global d'environ 150 km. Après arasement, ces anguilles pourront migrer sur plus de 900 km de cours d'eau supplémentaires. Tout ce potentiel d'habitats, lui permettra de trouver les conditions nécessaires à sa survie et à sa croissance.



## La qualité d'eau en rivière

La qualité de l'eau en rivière fait l'objet d'un suivi régulier sur 11 stations réparties sur le bassin versant. Parmi les nombreux paramètres physico-chimiques étudiés, les plus caractéristiques sont les nitrates, le phosphore et les matières en suspension. Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? quels problèmes posent-ils ?

### > les nitrates

Les nitrates, forme de l'azote la plus présente dans les eaux, sont des nutriments indispensables à la croissance des végétaux. Toutefois, en concentration importante, ils peuvent poser des problèmes pour l'alimentation en eau potable. Ils proviennent des rejets diffus agricoles et domestiques.

### > les matières en suspension

Les matières en suspension sont les particules solides présentes dans l'eau qui contribuent à sa turbidité (sa non-transparence). Elles nuisent aux poissons en gênant leur respiration et en colmatant les frayères. Elles proviennent essentiellement de l'érosion des sols et transportent souvent des polluants (phosphore, pesticides, métaux lourds).

### > le phosphore

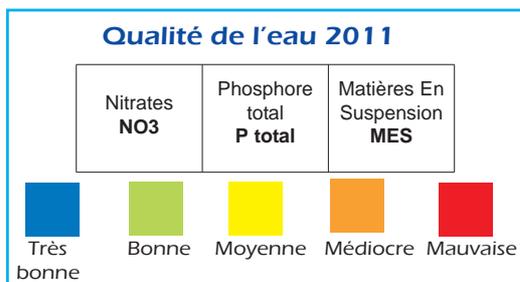
Le phosphore est un nutriment indispensable à la croissance des plantes. Toutefois, en concentration importante, il peut provoquer le développement excessif d'algues (eutrophisation) nuisibles à la vie aquatique et aux usages de l'eau. Il provient de l'érosion des sols et des rejets domestiques ou industriels.

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011
NO3 mg/l	25	45.6	33.8	42.8	44.3	40.5	41.4	40.6
P tot mg/l	0.2	0.22	0.07	0.9	0.1	0.1	0.1	0.11
MES mg/l	25	83	60	81	69	81	40	26

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011
NO3 mg/l	25	27.4	31.9	34.5	35.9	22.9	29.9	26.7
P tot mg/l	0.2	0.25	0.13	0.12	0.08	0.13	0.12	0.10
MES mg/l	25	43	40	42	51	55	25	26

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011
NO3 mg/l	40	39.5	35	34.3	40.9	38.5	37.7	35.2
P tot mg/l	0.2	0.18	0.07	0.07	0.07	0.08	0.06	0.40
MES mg/l	25	18	13	11	11	20	22	15

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011
NO3 mg/l	40	61.3	55.4	55.9	56.9	51.9	50.2	49.3
P tot mg/l	0.2	0.35	0.13	0.14	0.2	0.22	0.15	0.25
MES mg/l	25	79	33	36	63	86	49	34



	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011
NO3 mg/l	40	51.5	46.4	46.3	48.8	43.9	44.4	42.6
P tot mg/l	0.2	0.37	0.13	0.10	0.08	0.17	0.12	0.19
MES mg/l	25	38	42	35	42	66	39	34

### La qualité en 2011

La qualité de l'eau des rivières est tributaire des conditions climatiques et évidemment des précipitations. L'année 2011 a été marquée par des inter-saisons exceptionnelles : un printemps chaud et sec ( le plus chaud en France depuis 1900) et un automne doux et peu arrosé. Le mois de juillet au contraire était globalement froid et pluvieux.

#### > Les nitrates

Les eaux superficielles présentent une qualité globalement médiocre, un peu meilleure sur la Cance. La qualité reste mauvaise sur le Beuvron, même si elle tend à s'améliorer, à la faveur d'un automne peu pluvieux, limitant le lessivage.

#### > Le phosphore total

Les eaux superficielles présentent une bonne qualité pour le phosphore total. On note une dégradation sur la Sélune aval, à l'occasion d'un mois de juillet pluvieux.

#### > Matières en suspension

La qualité est globalement moyenne, meilleure sur la Sélune amont et mauvaise sur l'Yvrande. Les faibles précipitations de cette année expliquent cette tendance à l'amélioration, à confirmer.

## Un nouveau dans la cellule d'animation du SMBS

L'arrivée du nouvel animateur du bassin versant de la Sélune, Jérôme BELLOIR, concorde avec la mise en place du prochain Contrat Global 2013-2018.

### L'animation du Contrat Global

Depuis maintenant 5 ans, le syndicat mixte de la Sélune met en place des actions de reconquête de la qualité de l'eau dans le cadre du Contrat Global 2008-2012.

Ce contrat arrive à échéance, un bilan s'impose. Celui-ci servira à optimiser le futur contrat. Jusqu'à présent le travail d'animation du contrat global était réalisé par Mélanie CHRETIEN. Désormais c'est Jérôme BELLOIR, qui assure cette mission.



### Un Contrat Global pour faire vivre le SAGE

Le Contrat Global définit le programme d'actions à mettre en oeuvre sur le territoire du SAGE Sélune. Ces actions locales doivent avoir une cohérence à l'échelle du bassin versant.

Diplômé d'un Master IMACOF, Ingénierie

des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux, spécialisé dans la gestion des bassins versant et des hydro-systèmes. Jérôme aura donc pour missions de coordonner ces actions tout en veillant à atteindre les objectifs prioritaires du SAGE Sélune. Pour cela, il animera en parallèle le réseau de techniciens rivière, bocage, zones humides et agricole, de la Sélune. L'objectif final est d'obtenir une gestion intégrée des ressources en eaux de la Sélune, en prenant en compte tous les acteurs de l'eau du bassin versant.

Contactez le au 02 33 89 62 14 ou sur [jero-me-belloir.selune@orange.fr](mailto:jero-me-belloir.selune@orange.fr)

## La composition de la Commission Locale de l'Eau de la Sélune

**Président, Michel Thoury; Vice président : Jacky Bouvet, Joseph Boivent et Jean-Pierre Dupuis**

### Collège des représentants des collectivités territoriales

François DUFOUR, Conseiller Régional de Basse-Normandie

Isabelle THOMAS, Conseillère Régionale de Bretagne

Michel PERRIER, Conseiller Régional des Pays de la Loire

Jean ANDRO, Jacky BOUVET, Louis DESLOGES, Henri-Jacques DEWITTE, Conseillers Généraux de la Manche

Louis PAUTREL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine  
Jean-Pierre DUPUIS, Conseiller Général de la Mayenne

Gilbert BADIOU, Maire de St Hilaire du Harcouët (50)

Emilien BERTIN, Maire de St Brice de Landelles (50)

Jacky BOUVET, Maire de St Martin de Landelles (50)

Patrick DELAUNAY, Maire de St Laurent de Terregatte (50)

Michel DESFOUX, Maire de Mortain (50)

Serge DESLANDES, Conseiller Municipal de Fontenay (50)

Erick GOUPIL, Maire de Isigny le Buat (50)

Daniel SANSON, Maire délégué de Vezins (50)

Daniel PAUTRET, Maire de Virey (50)

Gérard BARBEDETTE, Maire de Poilley (35)

Joseph BOIVENT, Maire de La Bazouge du Désert (35)

Claude DUVAL, Maire de Mellé (35)

Constant BUCHARD, Maire de Larchamp (53)

Denise PARIS, Maire de St Ellier du Maine (53)

Maurice ROULETTE, Maire de St Mars/ la Futaie (53)

M. le Président du SIAEP de la vallée du Beuvron, ou son représentant

M. le Président du SIAEP de Barenton, ou son représentant

M. le Président du SIAEP St Hilaire du Harcouët, ou son représentant

M. le Président du Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais, ou son représentant

M. le Président du SMAEP de la Baie et du Bocage, ou son représentant

M. le Président du SIAEP Juvigny le Tertre, ou son représentant

M. le Président du Parc Naturel Régional Normandie Maine, ou son représentant

### Collège des représentants des usagers et des associations

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche, ou son représentant

M. le Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, ou son représentant

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, ou son représentant

M. le Président, CCI du Centre et du Sud Manche, ou son représentant

M. le Président, CCI de Fougères, ou son représentant

M. le Président, CCI de la Mayenne, ou son représentant

M. le Président, Syndicat de la Propriété agricole de la Manche, ou son représentant

M. le Président, section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord, ou son représentant

M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche de la Manche, ou son représentant

M. le Président de la Fédération Départementale

de la Pêche d'Ille et Vilaine, ou son représentant

M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche de la Mayenne, ou son représentant

Jacky LEMALLIER, association AVRIL ou son suppléant, Jean-Claude GUILLEMETTE

Denis LAUGARO, association Mayenne Nature Environnement, ou son suppléant, Anthony CHERUBIN

Jean-Yves SIMON, association Eau et Rivières de Bretagne, ou son suppléant, Yvon JERGAN

Aliocha VALUET, Union Fédérale des Consommateurs ou son suppléant, Jacky HEBERT

M. le Directeur, EDF Unité de Production Centre, ou son représentant.

### Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

M. le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant

M. le Préfet de la Bretagne, ou son représentant

M. le Préfet de la Manche, ou son représentant

M. le Préfet de la Mayenne, ou son représentant

M. le Directeur, DREAL de Basse-Normandie, ou son représentant

M. le Directeur, DDDTM de la Manche, ou son représentant

M. le Directeur, DDTM d'Ille et Vilaine, ou son représentant

M. le Directeur, DDT de la Mayenne, ou son représentant

M. le Directeur, Agence Régionale de Santé de Basse Normandie-délégation de la Manche, ou son représentant

M. le Directeur, Agence de l'Eau Seine-Normandie, ou son représentant

M. le Délégué Régional, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant.

## Cellule d'animation du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune

### Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune

21 rue de la Libération  
50240 SAINT JAMES  
Tel : 02.33.89.62.14  
[sage-selune@wanadoo.fr](mailto:sage-selune@wanadoo.fr)

N'hésitez pas à nous contacter !



**Aurélie JOUÉ**  
Animatrice  
du SAGE



**Jérôme BELLOIR**  
Animateur  
du bassin versant



**Ludovic BROSSARD**  
Technicien  
bocage et érosion



**Richard FOURNEL**  
Technicien  
zones humides

